



30 Dieu pour son ame et chm de grant vault de la  
Dome & pour pour son chm de grant vault de la  
prohibant par ce que a son haiter faire aucun  
sangne ny commua aser honneur funebre, & volon  
appi & ordonne que le four de la sepulture de son  
35 corps soit haiter avec huit toises sur  
dime lincez & mal blancz dans ala croix de l'eglise  
& st etienne avec dans ala croix de l'eglise et affer  
et les quatre au four du corps & faire appor  
a sainte sepulture et son de four de son  
40 soit de quatre toises sur deux de son de volon  
et ordonne que son de four durant huit four  
apres sans tous honneur funebre faire son  
haiter avec soit son faire deux colobes  
en telle eglise que son son en sous une messe  
45 haute priant Dieu pour son ame et son testament  
et commoquant soit pour doner & payer a son  
son four de pour son de huit four de son  
volon et ordonne que son son a perpetuite  
son haiter avec soit four que son corps  
50 avec de son sepulture soit son faire deux colobes  
en telle eglise que son place a son haiter et  
commoquant son pour soit que son son en sous  
qui pour son pour son ame et son testament et  
60 de parents & amys doner & payer a son  
son four de son son de son de son de son  
pour amour de Dieu & amos ne pour a poivre filles  
a marier & poivre infans exproins pour de son  
mis a marier la somme de cinquante escus de  
de son de son de son de son de son de son  
65 haiter avec soit son son de son de son de son  
dome & legne pour amos ne pour et pour de son  
ou commua de son de son de son de son de son  
La somme de cent escus de son de son de son  
pour baller a son de son de son de son de son  
70 de son de son de son de son de son de son  
dame Catherine de son de son de son de son

pour tous deus de particuliere Inhabitation  
portoy hereditaire que l'on met a la pource au  
anonyme ou de sur les biens de l'un des latours  
La femme de l'un des deux sol l'un d'eulx l'un  
de luy pour l'autre l'un apert par deux d'ulx latours

72 La femme au moyennant ce par habitation particuliere  
et que ne puyt a l'un plus d'emande sur les biens  
de l'un des latours anonyme Et de l'un et de l'autre  
de l'un des biens meubles fmeubles d'oulx noms

77 par l'un des deux et adroit par l'autre en quelle  
part que l'un des deux Et par quelque moyen d'oulx  
cans que l'un pource au apostolice l'un des deux  
pascaly l'un des latours et fait Inhabitation et nomme

82 de la pource bon l'un des latours d'oulx et  
general de l'un des deux l'un des latours par l'un  
de l'autre l'un des latours par l'un des latours  
et charges de l'un des latours et satisfait a qui apostolice  
Cassant l'un des latours et annullant l'un des latours

87 Donations a cans de l'un des latours et codicilles qui pource  
anone fait par l'un des latours et par l'un des latours  
qui a l'un des latours ou l'autre et maniere de  
l'un des latours Donations a cans de l'un des latours ou

92 au l'un des latours et la meilleure forme que pource valoir  
de l'un des latours Et a l'un des latours l'un des latours  
de l'un des latours et memoratifs de l'un des latours  
Et regnez a moy d'notaire et l'un des latours et l'un des latours

97 fait et l'un des latours de l'un des latours et la l'un des latours  
l'un des latours l'un des latours l'un des latours l'un des latours  
l'un des latours l'un des latours l'un des latours l'un des latours

Gasquay  
Peccos  
Et moy  
Valade  
David  
De la son  
Sty monig